

Direction départementale des territoires

Service eau et risques

NOTE DE PRESENTATION

du projet d'arrêté préfectoral réglementaire relatif à l'exercice de la pêche en eau douce pour l'année 2019 dans le département du Gers

Contexte et objectifs du projet de texte :

Le présent projet d'arrêté préfectoral est proposé afin de réglementer la pratique de la pêche en eau douce dans le département et est constitué de deux textes distincts :

1. l'arrêté préfectoral réglementaire relatif à l'exercice de la pêche en eau douce pour l'année 2019 dans le département du Gers. Cet arrêté sera mis à jour chaque année et remplace l'arrêté réglementaire permanent du 03 décembre 2002 devenu obsolète ainsi que l'arrêté n°32-2018-01-02-038 du 02 janvier 2018 fixant le cadre de l'exercice de la pêche en 2018.

Ce projet d'arrêté souligne un certain nombre d'éléments indispensables pour la pratique de la pêche en eau douce :

- la classification des cours d'eau en deux catégories ;
- les périodes d'autorisation et d'interdiction sur les cours d'eau et plans d'eau ;
- les procédés et modes de pêche autorisés et prohibés ;
- les parcours spécifiques ;
- les enduros carte et compétition de float tube ;
- les autorisations de capture du poisson chat pour destruction.

2. l'avis annuel d'ouverture de la pêche 2019

Ce projet d'arrêté reprend pour partie le code de l'environnement de la pêche en eau douce et précise les dates d'ouverture et de fermeture spécifiques par fixées par arrêtés ministériels pour certaines espèces..